



préavis de résiliation bail commercial

Par **Txistou33**, le **07/10/2020** à **11:03**

Bonjour,

je suis en arrêt maladie depuis deux ans et incapable d'exploiter mon salon de coiffure.

Ma situation financière fait que je ne peux plus acquitter les loyers de mon bail commercial.

Je suis donc obligé de résilier celui-ci.

Puis-je durant les six mois de préavis vendre mon commerce si je trouvais un repreneur et rétracter ma demande de résiliation ou le processus est irrémédiable?

merci de vos réponses

Par **Zénas Nomikos**, le **07/10/2020** à **11:12**

Bonjour,

vous avez la possibilité de vous mettre d'accord avec votre bailleur.